

16^{ème} Assemblée du personnel de l'Office médico-pédagogique (OMP) – 6 février 2014 –

RÉSOLUTIONS

Réuni en Assemblée le 6 février 2014, le personnel de l'OMP s'est déterminé sur deux sujets importants :

1. Projet d'accord sur les modalités d'organisation de la rentrée 2014

- L'Assemblée a pris connaissance du projet d'accord modifié par la CP et les syndicats. Ce projet d'accord, complémentaire à celui sur l'emploi, offre des garanties en matière d'affectation et de respect des vœux du personnel pour la rentrée 2014. Après l'avoir légèrement amendé, l'Assemblée mandate les organisations représentatives du personnel pour qu'elles défendent les termes du projet présenté et le signent avec la conseillère d'Etat.

⇒ *Résolution prise à l'unanimité (1 abstention)*

2. Horaires, conditions de travail et mercredi matin

- L'Assemblée a considéré que la quasi absence d'anticipation concernant l'introduction du mercredi matin pour les élèves de 8-12 ans de l'enseignement spécialisé, censément prévue pour la rentrée 2014, n'était pas acceptable.
- En conséquence, l'Assemblée décide de poser un **ultimatum** au DIP : si les conditions d'un tel changement ne sont pas entièrement validées par les partenaires **d'ici au 15 mai 2014**, moyennant toutes les consultations, concertations et négociations préalables nécessaires, l'introduction du mercredi matin sera refusée et toutes les actions de lutte seront entreprises afin qu'un projet non abouti ne soit pas imposé au mépris du personnel et des usagères et usagers.

⇒ *Résolution prise à l'unanimité*

Assemblée du personnel de l'OMP